

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**Raison sociale de l'organisme de formation** : Samson Amandine

**Numéro de déclaration d'activité** : 53560953356

**Auprès de la préfecture de la région de** : Morbihan

**N° SIRET** : 88148506400011

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

- L'organisme de formation : Samson Amandine 7 kermouel 56240 PLOUAY  
représenté par : La gérante, Samson Amandine

Et

**Le cocontractant :**

**profession :**

**Adresse:**

**Numéro :**

**Mail:**

Ci-après désigné « le stagiaire »,

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

### Article 1<sup>er</sup> – Objet

L'organisme : Samson Amandine s'engage à organiser l'action de formation suivante : Continuer de former une personne au métier d'éducateur canin. S'agissant de semaine immersion, le stagiaire à conscience qu'il est nécessaire d'approfondir son travail après la semaine . Que cette semaine est une semaine d'observation, que des notions, connaissances et expériences préalables sont préférables.

### Article 2 - Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail.  
Elle a pour objectifs : La formation a pour objet de transmettre au stagiaire, de nouvelles connaissances ou compétences pratiques sur le chien.

Sa durée est fixée du Mardi au Samedi inclus .

Le programme de l'action de formation est:

Le stagiaire me suis dans mes cours d'éducation afin d'observer et donc d'acquérir de nouvelles connaissances sur la lecture des chiens, la prise en laisse et l'utilisation de la longe et l'animation des cours d'éducation.

### **Article 3 - Niveau de connaissances préalables requis**

Il est nécessaire d'avoir déjà des notions avant de faire cette formation. Cette semaine en immersion a pas pour but de d'apporter des connaissances au stagiaire.  
Des connaissances pratiques.

### **Article 4 - Organisation de l'action de formation**

L'action de formation se déroulera du .../.../..... au .../.../..... à Plouay.

Elle est organisée pour un effectif de 1 stagiaire.

La formation est dispensée dans les conditions suivantes :

Cours à domicile ou en extérieur, cours individuels ou collectif, le stagiaire sera amené à utilisé son véhicule.

L'organisme de formation s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

### **Article 5 - Délai de rétractation**

À compter de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

EXCEPTION / exception au délais de rétraction, si la semaine immersion se déroule dans moins de 10 jours après la signature . Au quel cas , merci de mentionner que le stagiaire renonce à ce droit de rétraction dans le but de profiter de la semaine immersion plus rapidement .

### **Article 6 - Dispositions financières**

Le prix de l'action de formation est fixé à : 800 EUROS TTC

Les modalités de paiement de ce prix par le stagiaire sont les suivantes :

- Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement de 350 EUROS si celui ci désire régler en 2 fois .  
Le Reste du paiement devra se faire le premier jour de la formation.

Sinon, le versement des 400 euros se réalise en 1 fois à la signature de ce contrat .

### **Article 7 - Interruption du stage**

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les sommes de réservations ( 350 euros) . Cet acompte est perdu en cas d'annulation .

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation du contrat :

- Paiement des heures effectivement dispensées au prorata temporis

### **Article 8 - Règlement des litiges**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Lorient sera seul compétent pour régler le litige.

**Article 9 : Clause de non concurrence**

Le stagiaire s'engage à ne pas s'installer professionnellement dans un secteur inférieur à 10 kilomètres autour de Plouay.

Tout commerce ou toutes activités pour concurrencer les articles ou produits fabriqués ou les activités de la société sont interdites dans le secteur géographique de Plouay jusqu'à 10 kilomètres autour .

Cette clause de non-concurrence s'applique :

- Aux activités suivantes : éducation canine, rééducation canine, médiation animale, cani-rando, sport canin, balade éducative, massage canin, cani-paddle , Cani-games . Vente de produit alimentaire pour chien de la marque essential foods hors contrat d'affiliation Amandine Samson, vente de laisses lassos hors laisse ty bleiz .

- Pendant une durée de : De 10 ans à partir de la date de ce contrat .

Merci de me retourner un exemplaire signer et d'en conserver un.

À ..... , le .....

Signature stagiaire avec la mention « lu et approuvé »

signature organisme de formation